



VILLE
DE
MARVEJOLS
(LOZÈRE)

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 25 JANVIER 2008

ORDRE DU JOUR

Informations :

- 1) Aménagement Aile Nord-Ouest du Collège : présentation par M. Sébastien BLANC, Directeur de la Sté HLM Lozère Habitations
- 2) Maison des Services Publics : bilan des activités
- 3) Téléthron du 8 décembre 2007 à MARVEJOLS : bilan de la manifestation
- 4) Attributions marchés publics communaux : tableau récapitulatif 2^{ème} semestre 2007
- 5) Subventions à la Commune : attribution
- 6) Information vie économique : création et installation d'entreprises

Délibérations :

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Séance du vendredi 7 décembre 2007 : approbation du compte rendu

- 1) Indemnité représentative de logement des instituteurs : dotation 2007
- 2) Service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires : convention

II - TRAVAUX

- 3) Dérivation de la conduite principale d'eau potable au droit du Pont de Travette : désignation du Maître d'œuvre
- 4) Projet d'aménagement « des Hauts du Géant » : désignation du Maître d'œuvre
- 5) Bassin versant des rues Jeanne d'Arc, de la Thébaïde, des quartiers Saint Privat et Faï Fioc : étude hydraulique : désignation du Maître d'œuvre
- 6) Aménagement Chemin de Sénouard : désignation du géomètre

III - URBANISME

- 7) Classement unique des voies communales : approbation du tableau

IV - VIE ÉCONOMIQUE

- 8) Travaux bâtiment communal - LUPUS : désignation des entreprises

V - TOURISME

- 9) Visite de classement des meublés tourisme : convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme

VI - RESSOURCES HUMAINES

- 10) I.H.T.S. : attribution
- 11) Tableau des effectifs : modification pour création de postes

VII - FINANCES

- 12) Prestations pour le compte de tiers : facturation
- 13) Association Animation de la Ville : attribution de subvention
- 14) Avenue des Martyrs de la Résistance - tr. 3 : avenant n° 1 lot n° 2 Electrification Eclairage Public
- 15) Aide aux Façades : attribution de subvention
- 16) Frais de déplacement : forfait de remboursement frais d'hébergement



VILLE
DE
MARVEJOLS
(LOZÈRE)

ÉTAT DES PRÉSENCES

L'an deux mille huit, le vendredi vingt cinq janvier à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du dix huit janvier et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient Présents (21) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Odile MOULIN - Henri DAUDÉ - Jean-Pierre JACQUES - Huguette TRÉNEULE - William DALLE - Adjoints - Agnès SÉBALD - Simone TESSIER - Jacqueline ORLOWSKI - Jeannine MAMET - Daniel BASTIDE - Jérôme RAYNAL - Hervé ALLA - Mireille MASTRAS/DELORD - Roselyne MORENO - Jean-François DELOUSTAL - Jean-Paul PALMIER - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth MATHIEU - Hugues SCHIRA.

Étaient Excusés ayant donné pouvoir (4): Corinne FAVIER pouvoir à William DALLE - Véronique JOUVE pouvoir à Jean ROUJON - Josiane BUNEL pouvoir à Jean-Paul PALMIER - Pierre BRUEL Pouvoir à Jean-Paul CHEDANNE.

Étaient Excusés Absents (4) : Jacqueline SALVAN - Thierry ARNAL - Jean-Paul GIRAL - Laurent PIGNOL

Monsieur Jean-François DELOUSTAL a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

oOo

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/12/2007

Monsieur le Maire, Président, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2007 transmis aux membres de l'Assemblée avec la convocation à la présente séance.

Il est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

1) Aménagement Aile Nord-Ouest du Collège

- Présentation par M. Sébastien BLANC, Directeur de la Sté HLM Lozère Habitations

Monsieur le Maire rappelle que l'aile Nord Ouest du Collège Marcel PIERREL est propriété communale et que le Conseil Municipal, après réflexion sur le devenir de ce bâtiment, avait décidé de confier ce dossier à la Sté HLM Lozère Habitation.

Monsieur Sébastien BLANC présente le projet, en exposant sur plans les aménagements prévus. Le rez-de-chaussée accueillera l'ASTIM, médecine du travail sur 181 m² et un logement spécialement équipé pour l'accueil de handicapés. Sur les 4 étages, il est prévu l'aménagement de 16 logements, desservis par deux cages d'escaliers et deux ascenseurs, sur 1.270 m².

Le coût estimatif pour les logements est de : 860.000 € HT et 147.000 € HT pour la médecine du travail.

Le projet a été mené en étroite concertation avec la Direction Régionale du Travail en ce qui concerne la Médecine du Travail, qui a approuvé le dossier et avec le Collège en ce qui concerne l'aménagement en limite séparative. Il est prévu un mur de séparation entre les deux entités, surmonté d'un grillage et d'un aménagement paysager végétalisé du côté du collège.

La contractualisation entre Lozère Habitation et la Commune se déroulera sous forme d'un bail emphytéotique, à priori sur 40 ans et une garantie d'emprunt de la Commune sur la même durée. A l'issue de cette période, la Commune récupèrera la jouissance de ces locaux.

La consultation d'entreprises a été lancée et est parue ce jour dans la presse.

Madame TRENEULE demande s'il peut être envisagé de récupérer le logement du rez-de-chaussée dans le cas ou la médecine du travail aurait besoin de s'agrandir.

Monsieur BLANC indique que cela peut se prévoir administrativement dans l'acte qui sera rédigé entre les parties et en respectant les dates de préavis légaux.

2) Maison des Services Publics : bilan des activités

Les animateurs dressent un bilan d'activités de la Maison des Services Publics après moins de trois mois d'activités ; il apparaît clairement une augmentation significative au fil des semaines de la fréquentation et une satisfaction des usagers. (voir bilan ci-après)

I- **Mise en place**

Les deux animateurs ont pris leurs fonctions le 1^{er} octobre dans les locaux de la Mairie avant d'investir l'Espace Châtillon le 15 Octobre 2007.

Durant le mois d'octobre, le règlement intérieur, les règles de fonctionnement ainsi que les conventions d'occupation des salles pour les permanences ont été rédigées. De même, au cours du mois de novembre, un bulletin d'information a été édité et mis à disposition du public dans divers emplacements stratégiques (Mairie, Maison du Tourisme, Centre Médico-social, Bibliothèque...).

L'accueil des premiers usagers officiels et des premières permanences a débuté le 2 novembre.

Installée mi-novembre, la salle informatique a accueilli ses premiers usagers dans la semaine qui a suivi.

II- **Activité**

A) Les Animateurs

Lorsque personne ne se présente à l'accueil, les animateurs ont plusieurs sujets de réflexion : travail sur des dossiers, élaboration d'affiches, de tracts, création d'un rapport d'activité, élaboration d'outils pratiques manuels et/ou informatiques, rangement de dossiers, contacts avec des professionnels via le téléphone et/ou Internet, réflexions par rapport au fonctionnement de la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et plus spécifiquement sur le volet Maison de l'Emploi en collaboration avec le coordonnateur, M. Dumortier et les autres antennes lozériennes.

Les animateurs participent aussi à des formations organisées par M. Dumortier. Ces journées permettent aux animateurs de chaque Maison de l'Emploi de Lozère de mieux connaître les organismes et les personnels avec lesquels ils seront amenés à travailler.

B) Les usagers

La Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale a vu le nombre de ses usagers augmenter semaine après semaine, aussi bien à La Maison des Services Publics (1^{er} étage) qu'à la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale (2^{ème} étage). Ainsi, au 22 Janvier 2008, l'Espace Châtillon comptabilise près de 300 usagers des permanences, et 120 usagers de la salle informatique. De même, 44 personnes sont désormais inscrites à la salle informatique.

Que ce soit par téléphone ou par visite directe à l'accueil, les demandes de renseignements portent surtout sur les permanences - essentiellement la CRAM et le CICAS-ARRCO. Les autres interrogations concernent les conditions d'utilisation de la salle informatique.

Plusieurs personnes sont venues ou ont téléphoné pour les permanences de la CAF, la seule qui n'est pas à la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale mais au Centre Médico-Social.

Une personne est venue demander où elle pourrait mettre à jour sa Carte Vitale, et une autre est venue demander un article du Code Civil.

C) Les permanences

Les conventions d'occupation des salles ont été envoyées aux organismes le 13 novembre, accompagnées d'un exemplaire du règlement intérieur. Les organismes suivants nous les ont retourné signés et ont joint, si besoin, une attestation d'assurance : ADIL48, Armée de Terre, CAUE, CICAS, CIDFF, CRAM, CRIF, Maison Pour Tous, Mission Locale Lozère, Objectifs Animations Formations, SA d'HLM « Lozère Habitations ». Les organismes ont dû signer le règlement intérieur de la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Permanences habituelles

- ADIL48 : 3 permanences, 8 usagers
- ALOES : 3 permanences, 7 usagers
- Armée de Terre : 1 permanence, 3 usagers
- CAUE : 3 permanences, 5 usagers
- CICAS : 6 permanences, 30 usagers
- CIDFF : 3 permanences, 2 (reprise de la permanence)
- CRAM-retraite : 8 permanences, 96 usagers
- CRIF : 10 permanences, 62 usagers
- Mission Locale Lozère : 8 permanences, 50 usagers
- Objectifs Animations Formations : 7 permanences, 20 usagers
- HDL-OPAH : 3 permanences, 8 usagers
- RSI : 2 permanences, 8 usagers
- VAE : 3 permanences, 5 usagers
- SA d'HLM : 1 permanence, 3 usagers (ouverture de la permanence en janvier)

Permanences ponctuelles

- DDTEFP : 1 permanence, 2 usagers
- ARFP : 1 permanence, 2 usagers
- Maison Pour Tous : occupation de la salle d'exposition tous les jeudis de 20h à 22h depuis le 15 Novembre 2007
- La Mission Locale a disposé de la salle d'exposition le 17 Décembre de 9h à 17h pour un stage de relooking

D) La salle informatique

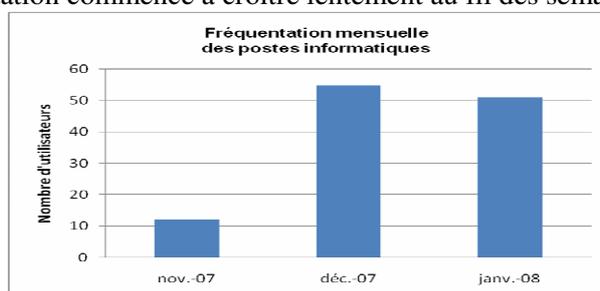
Pour son fonctionnement, les animateurs ont créé plusieurs fichiers :

1°/ Liste des personnes inscrites (« abonnés ») et qui ont accepté et signé le règlement intérieur.

2°/ Relevé des personnes présentes ainsi que des horaires et des postes qu'elles occupent pour prévenir tout problème de piratage ou d'action illégale à partir des ordinateurs de la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

3°/ Sur demande de l'ANPE, un fichier recueillant les offres qui ont intéressé les usagers a été mis en place également.

Pour le moment, l'accès gratuit à Internet de l'Espace Châtillon n'est connu que par le biais du bulletin d'information et par l'intermédiaire du personnel de la bibliothèque (qui détenait jusque là le seul poste informatique en libre accès de Marvejols). Cependant, la fréquentation commence à croître lentement au fil des semaines (voir graphique ci-dessous).



Les usagers y consultent majoritairement les offres d'emploi ; certains y viennent très régulièrement.

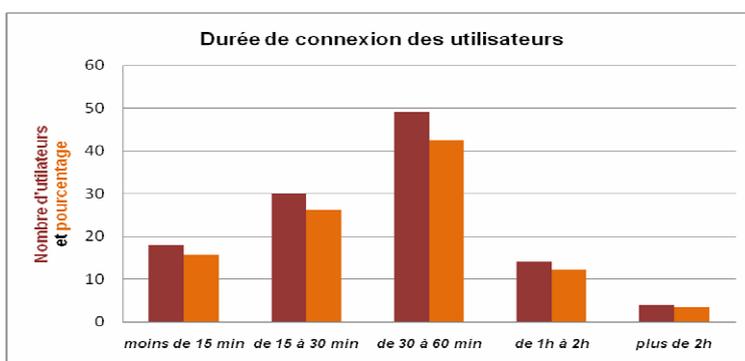
La réalisation de CV ou la rédaction de lettres de motivation restent, pour l'instant, des demandes occasionnelles, de même que les interrogations sur comment créer son adresse e-mail. Par contre, chaque début de mois, un certain nombre de demandeurs d'emploi viennent mettre à jour leur situation mensuelle sur le site des ASSEDIC.

A noter aussi : d'autres usagers viennent consulter Internet pour des besoins personnels, tels que la consultation de leur boîte mail, ou encore dans le but d'approfondir des projets personnels. De ce fait, les animateurs voient défiler un certain nombre d'usagers qui viennent visiter des sites Internet concernant d'autres sujets que l'emploi ou la formation professionnelle.

III- Les points faibles

La porte d'entrée pose problème car, une fois claquée, elle reste très difficile à tirer pour qui n'en a pas l'habitude. La mise en place d'un groom et le réglage de la porte sont à réaliser le plus tôt possible.

Il est nécessaire de promouvoir le contenu du règlement intérieur par son affichage de façon bien visible. En effet, certains utilisateurs de la salle informatique ne semblent pas en tenir compte. Par exemple, le temps de mise à disposition d'un poste informatique, initialement prévu de 30 minutes est très peu respecté (cf. graphique ci-dessous) et les animateurs se voient fréquemment rappeler aux utilisateurs que la durée est limitée à une demi-heure, bien qu'ils acceptent de les laisser une heure, voire plus, tant que personne n'a besoin du poste en question.



Le futur filtrage d'Internet amènera une meilleure sécurité du système et facilitera la surveillance des animateurs. D'ailleurs, nous avons déjà été contraints de limiter l'accès Internet, en bloquant définitivement l'accès à MSN Messenger. En effet, plusieurs usagers se sont rendus à la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale à la seule fin de discuter avec leurs contacts personnels via la messagerie instantanée MSN.

IV- Perspectives

Publicité : Il sera en effet nécessaire de promouvoir davantage la nouvelle structure qu'est la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale. Pour cela, nous avons pensé à différents moyens de communication : la presse locale, l'affichage sur les panneaux municipaux, ainsi que l'inauguration de la Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Un article est déjà paru dans la Lozère Nouvelle, le 18 janvier 2008. Il décrit le fonctionnement de la structure et présente ses outils. Un autre article est passé dans le Midi Libre du 22 janvier 2008.

De même, un nouveau bulletin sera créé courant Janvier 2008 pour être diffusé en Février 2008.

Mise en place de divers partenariats :

- avec les entreprises
- avec les Maisons de l'Emploi de Lozère et le coordonnateur, M. Frédéric DUMORTIER
- avec les Mairies rattachées à la Maison de l'Emploi de Marvejols : cantons de Marvejols, de Nasbinals et de St Germain du Teil

Mise en place de la borne de visioconférence, dont les tests de matériel et de fonctionnement sont en cours actuellement. Elle sera ensuite en lien avec l'ANPE, les ASSEDIC, la CAF, les Chambres Consulaires, le Conseil Général, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Mission Locale et, plus tard, d'autres organismes qui pourront éventuellement venir se greffer sur la structure Maison de l'Emploi.

Achats à prévoir : horloges, porte-manteaux, porte-parapluies, panneaux liège, abonnement aux magazines : Lozère Nouvelle, Midi Libre, L'Express, Onisep, L'Entreprise, Journal de l'emploi, L'Hôtellerie-Restaurant, (pour ces deux derniers, les sites web existent et proposent des offres d'emploi)...

3) Téléthon du 8 décembre 2007 à MARVEJOLS : bilan de la manifestation

Madame Simone TESSIER, Conseillère Municipale Déléguée, dresse le bilan du Téléthon 2007 à MARVEJOLS, qui a remporté encore un vif succès et a mobilisé beaucoup de monde ; les résultats ne sont pas encore connus financièrement.

4) Attributions marchés publics communaux : tableau récapitulatif 2^{ème} semestre 2007

Objet du Marché / date CAO	Titulaire du Marché		Montant HT
AUTO SURVEILLANCE STATION D'EPURATION - bâtiment			
03/08/2007	Maîtrise d'œuvre	Yvan MASSON 1,97 % des travaux	
	Mission SPS	Cabinet SIB	903,00 €
07/09/2007	Lot Unique	Entreprise ADSF (l'Union)	276 419,56 €
NOUVEAU CIMETIÈRE			
Del 28/09/07 n°154	Const. local technique (CAO du 07/09)	Entreprise Pelat 119.257,26 TTC	95 882,83 €
Del 7/12/07 n°219	Avenant n° 1 Maîtrise d'œuvre	Cabinet FALCON HT + 6.267,97 €	50 228,70 €
n°220	Maîtrise d'œuvre (local)	SELARL Archiloz	3 800,00 €
Del 9/11/07 n°202	Avenant lot 1 - Terrassement	Entr. MARQUET HT + 7.802,10 €	309 128,99 €
	Avenant lot 2 - Eclairage public	Entreprise Electrique HT + 575 €	23 038,00 €
	Avenant lot 3 - Espaces verts	ISS Espaces Verts + 5.330,40 €	46 952,20 €
	Avenant lot 5 - construc. Local Tech	SARL Pelat + 12.200,30 €	111 913,73 €
	Lot 4 - Mobilier funéraire	Bonna Sabla tranche ferme	22 082,94 €
		tranche conditionnelle	47 361,60 €
PROGRAMME VOIRIE 2007			
27/09/2007	Lot Unique	Entreprise SOMATRA	367 555,00 €
		Montant sous-traitant : 238.890 HT	
OPÉRATION RÉNOVATION URBAINE (Soubeyran à Chanelles) - ÉTUDE			
Del du 3/8/07	Maîtrise d'œuvre	H.D.L.	4 900,00 €
n° 130		Habitat Développement Lozère	
DÉCONNEXION ESTANCOGNE tr1 - régularisation			
Del du 3/8/07	lot unique (montant initial 1.425.577,50 €)	Entreprise SOMATRA	
n° 137		Erreur report prix 803 (nouveau montant)	1 443 577,50 €
MAISON MÉDICALE DES SPÉCIALISTES			
Del 3/8/07 n°140	Ingénierie	Forfait	30 000,00 €
Del 28/9/07 n° 155	Avenant lot 2 - Etanchéité	SARL Sopribat -1.280 € HT	56 817,78 €
Del 9/11/07 n° 200	Avenant lot 4 - Menuiserie Intérieure	Entreprise GELY - 2.570 €	75 627,00 €
PÔLE RESTAURATION			
Del du 3/8/07	lot 5 - Métallerie	SARL Gaillard Serge - 873,57 €	27 679,43 €
n° 142 à 147	lot 7 - Faux Plafonds	Entreprise Bonnet Gilbert - 800 €	7 238,00 €
	lot 8 - Cloisons et Plafonds Isoth.	SAS FCC Gourguillat +2.497 €	79 006,21 €
	lot 9 - Plafonds suspendus	Entreprise Boulard + 507,38 €	4 784,18 €
	lot 12 - Plomberie sanitaire	SARL Riboulet et Fils - 527 €	5 111,59 €
	lot 18 - Equipement froid	SAS Equip Froid + 12.465,50 €	161 970,50 €
		<i>Sous total</i>	<i>285 789,91 €</i>
Del du 28/09/07	lot 4 - Menuiseries extérieures	SARL Bernard Bourcier - 960 €	18 825,00 €
156-157	lot 15 - Electricité	SAS Gérald Rodier + 1.302,16 €	48 453,47 €
	Total avenants en plus	16.772,04 €	
	Total avenants en moins	3.160,57 €	
Avenue des Martyrs tr3			
4 et 7/09/07	Lot 2 - Electrification	Sud France Réseau	18 563,32 €
27/09/2007	Lot 1 - Voirie (négocié)	Entreprise SOMATRA	170 340,01 €
ÉGLISE ND de la CARCE : Avenants			
Del du 9/11/07	lot 2 - Maçonnerie	Ent. Bousquet P&F + 2.903,20 €	19 161,92 €
n° 196	lot 3 - Restauration Peinture décor	Malbrel Conservation + 10.830 €	98 124,00 €
	lot 5 - Vitraux	Atelier Thomas + 500 €	2 970,00 €
	lot 7 - Lustrerie	SARL Vallus + 2.525 €	11 735,00 €
		TOTAL Avenant HT 16.758,20 €	287 625,93 €
ZA DU GÉANT tr 2			
Del 7/12/07 n°211	Maîtrise d'œuvre	Cabinet FALCON	16 000,00 €

5) Subventions à la Commune : attribution

Monsieur le Maire fait état des subventions attribuées sur la Commune lors de la Commission permanence du 17 décembre 2007 et remercie Monsieur le Président du Conseil Général :

- Restauration du tableau « St Dominique et le Rosaire) : **2.148,30 €**
- Ecole Ste Famille - Contrat et actions d'éducation à l'Environnement : **1.755 €**
- Collège Marcel Pierrel -Education à l'Environnement : **235 €**

6) Information vie économique : création et installation d'entreprises

Monsieur le Maire fait état de nouvelles installations d'entreprises sur la Commune et notamment l'acquisition des deux derniers lots viabilisés sur la ZA du Géant par la SAS LANDECO, spécialisée en recyclage de produits informatiques, de la reprise d'activités par le groupe CHAUSSON de l'entreprise Matériaux du Gévaudan. Il est à noter également l'installation de Madame Virginie PRIEUR-PROUHÈZE, pédicure podologue, de Madame Evelyne FOUSSAT-LAGACHE, ophtalmologue, de l'entreprise Languedoc Roussillon Publicité spécialisée en sérigraphie, publicité,.. La création de 24 lits d'urgence approuvée par le CROSS sur le site de l'ancienne clinique du Gévaudan par l'association du Clos du Nid.

Monsieur le Maire indique que tous les Conseillers Municipaux ne peuvent que se réjouir de ces implantations qui dynamisent la Commune.

DÉLIBÉRATIONS

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/12/2007 : approbation

Monsieur le Maire, Président, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 07/12/2007 transmis aux membres de l'Assemblée avec la convocation à la présente séance.

Il est adopté à l'unanimité.

1) Indemnité représentative de logement des instituteurs : dotation 2007

Par lettre circulaire du 06/12/2007, Madame la Préfète de la Lozère a fait connaître que dans sa séance du 13/11/2007, le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire de la **Dotations Spéciales Instituteurs 2007 (D.S.I.) à 2.671 €.**

Il propose en conséquence de fixer l'indemnité de logement à verser aux instituteurs pour un an, comme suit :

* **2.670 €** pour les instituteurs mariés ou ayant des enfants à charge, soit **222,50 €/mois**

* **2.136 €** pour les instituteurs célibataires sans enfant à charge, soit **178 €/mois**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** le montant de l'indemnité de logement des instituteurs dans les conditions ci-dessus énoncées.

Vote : Pour à l'unanimité

2) Service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires : convention

Monsieur le Maire indique, que par note du 10 janvier 2008, Monsieur l'Inspecteur d'Académie fait état que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale souhaite mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève. Pour cela, les Communes qui souhaitent assurer ce service aux familles, doivent conventionner avec l'Education Nationale. En contrepartie, la Commune recevra une contribution financière.

Monsieur le Maire précise que, la Commune a, dans le passé, assuré l'accueil des enfants dont les enseignants étaient en grève en mettant à disposition du personnel municipal, avec pour objectif d'aider les parents qui se trouvaient sans solution alternative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** le processus de mise en place d'un service minimum d'accueil des enfants dans les écoles maternelles et primaires, par la Commune,

- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention à intervenir avec l'Education Nationale.

Vote : 19 Pour - 6 Contre

II - TRAVAUX

3) Dérivation de la conduite principale d'eau potable au droit du Pont de Travette : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique que la conduite principale d'eau potable au droit du Pont de la Travette suit un parcours difficilement accessible en cas de problème et peut être soumise à des risques. Il est donc proposé de dériver cette conduite par encorbellement au Pont et de la raccorder au réseau existant.

Une consultation a eu lieu pour désigner un maître d'œuvre. La DDE consultée n'a pas souhaité proposer une offre à cette mission.

Des deux autres candidats retenus, il est proposé de retenir le Cabinet COUET qui a présenté l'offre la mieux disante avec un montant de travaux estimé à 160.000 € HT et un taux de rémunération de 8 % sur le montant hors taxe des travaux, soit 12.800 € HT, auquel s'ajoute la réalisation d'un relevé topographique au 1/200^{ème} pour un montant de 1.950 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Retenir** la proposition du Cabinet COUET pour assurer la maîtrise d'œuvre dans les conditions sus évoquées,
- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le contrat à intervenir,
- **Solliciter** les financements auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, du Conseil Général de Lozère,
- **Décider** l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

4) Projet d'aménagement « des Hauts du Géant » : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 28 septembre 2007 a approuvé la réalisation d'un schéma d'aménagement du secteur « des Hauts du Géants » et pour désigner un maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Après consultation, il apparaît que la proposition la mieux disante est celle de la DDE qui propose une mission de dossier de projet, d'assistance aux contrats de travaux, de direction de l'exécution des travaux et d'assistance aux opérations de réception pour un montant de 13.580,25 € HT, avec un début d'étude en février 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la désignation de la DDE pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération,
- **Autoriser** et **mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment le contrat à intervenir,
- **D'inscrire** les crédits budgétaires correspondants.

Vote : Pour à l'unanimité

5) Bassin versant des rues Jeanne d'Arc, de la Thébaïde, des quartiers Saint Privat et Fai Fioc : Etude Hydraulique : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 9 novembre 2007 a décidé de réaliser une étude hydraulique de faisabilité de raccordement au réseau existant pour le Bassin versant des rues Jeanne d'Arc, de la Thébaïde, des quartiers Saint Privat et Fai Fioc. Cette opération s'inscrit dans la continuité et la complémentarité des travaux de déconnexion de l'Estancogne.

Après consultation, il est proposé de retenir la candidature du Cabinet FALCON qui propose d'assurer cette mission pour un montant forfaitaire de 3.200 € HT et un relevé topographique pour 525 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **Approuver** la désignation du Cabinet FALCON pour assurer l'étude de faisabilité ci-dessus énoncée pour un montant forfaitaire de 3.200 € HT,
- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment le contrat à intervenir,
- **d'Inscrire** les crédits budgétaires correspondants.

Vote : Pour à l'unanimité

6) Aménagement du Chemin de Sénouard : choix du géomètre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 16 mars 2007 a approuvé le programme d'aménagement du Chemin de Sénouard et désigné après consultation la DDE pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Afin de permettre de réaliser les études, il convient que des relevés topographiques soient faits. Après consultation, il apparaît que la proposition la mieux disante est celle du Cabinet GÉO TOPO Immeuble « les Arcades » 11 avenue Foch 48000 MENDE pour un montant de 1.100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la désignation du Cabinet GÉO-TOPO pour assurer les relevés topographiques de cette opération,
- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment le contrat à intervenir.

Vote : Pour à l'unanimité

III - URBANISME

7) Classement Unique des Voies Communales : approbation du tableau

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 3 août 2007 a approuvé le tableau de classement unique des voies communales réalisé par la DDE, maître d'œuvre de cette opération.

Ce dossier a été soumis à enquête publique du 19 novembre au 3 décembre 2007 en Mairie de MARVEJOLS. Le commissaire enquêteur désigné à cet effet a rendu son rapport et a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Prendre** acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur,
- **Approuver** le tableau de classement,
- **Convenir** que les voies communales sont composées définitivement et exclusivement de la liste figurant sur le tableau de classement unique des voies communales à caractère de chemin, de rue et place publique, accompagné des cartes du réseau viaire correspondant,
- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles concernant l'application de ce classement de voies communales.

Vote : Pour à l'unanimité

IV - VIE ECONOMIQUE

8) Travaux du bâtiment communal - LUPUS : désignation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans ses séances des 29 juin et 7 décembre 2007 a approuvé les travaux d'adaptation du bâtiment communal sur la zone d'activités pour la société LUPUS ELECTRO.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 29 octobre, 18 décembre, 21 décembre 2007 et 11 janvier 2008 et a émis l'avis de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux d'adaptation demandés par l'entreprise et qui seront intégrés dans le crédit bail à intervenir.

- Lot n° 1 : maçonnerie : SOVIBAT : 72.978,46 € HT
- Lot n° 2 : Bardage métallique, couverture : PRIVAT : 60.600,10 € HT
- Lot n° 3 : Electricité, chauffage : FORCLUM GME : 114.000,00 € HT
- Lot n° 4 : Doublage, isolation : BONNET : 56.767, 40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** et retenir les offres ci-dessus énoncées,
- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les marchés à intervenir avec les entreprises.

Vote : Pour à l'unanimité

IV - TOURISME

9) Visite de classement des meublés tourisme- convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par le Directeur du Comité Départemental du Tourisme sur la possibilité d'assurer la visite nécessaire au classement des meublés de tourisme du bassin de vie de MARVEJOLS par un salarié de la Maison du Tourisme, suite au retard pris par le CDT assurant seul jusqu'à présent cette mission.

Afin de formaliser cette nouvelle organisation, il convient de signer une convention de partenariat entre le CDT et la Commune de MARVEJOLS qui déterminera les points de collaboration de chacun.

↳ Pour le CDT

- Former la personne nommée pour les visites et le suivi des dossiers.
- Fournir les documents techniques nécessaires au bon fonctionnement du classement et de son suivi.
- Apporter une aide technique sur les interrogations éventuelles de l'office de tourisme concernant le classement.

- Apporter tous les renseignements concernant les éventuelles modifications de l'arrêté ministériel instituant la répartition catégorielle des meublés de tourisme.
- Présenter les dossiers lors des Commissions Départementales d'Action Touristique en préfecture.
- Assurer le suivi des CDAT auprès des Offices de Tourisme.
- Assurer les visites de classement pour les meublés labellisés (Gîtes de France ou Clévacances) et leur suivi.

↳ Pour la Maison du Tourisme

- Assurer les visites des meublés de tourisme pour classement préfecture uniquement
- Faire signer au propriétaire du meublé un certificat de visite et une fiche de demande de visite de classement meublé de tourisme.
- Envoyer un rapport de visite au propriétaire, et assurer le suivi des retours de justificatifs
- Transmettre le dossier complet de classement au CDT pour présentation en CDAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la convention à intervenir entre le Comité Départemental du Tourisme et la Commune du MARVEJOLS annexée à la présente délibération,
- **Autoriser** et **Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention ci-dessus citée.

Vote : 19 Pour - 6 Abstentions

VI - RESSOURCES HUMAINES

10) IHTS : Attribution

Monsieur le Maire indique que pour tenir compte de la technicité des tâches et des responsabilités attachées aux fonctions les amenant de façon régulière à accomplir des travaux supplémentaires hors horaire normal ou à assurer des tâches polyvalentes en complément de leur travail habituel et en application des dispositions du décret n° 2002-60 du 14/01/2002, il est proposé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires à :

- Mademoiselle Aurélie OSMONT: 15 heures par mois avec effet du 1^{er} février 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur cette attribution.

Vote : 19 Pour - 2 Contre - 3 Abstentions - 1 Blanc

11) Tableau des effectifs : modification pour création de postes

Monsieur le Maire indique que deux agents municipaux ont passé le concours interne d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Ils ont été reçus avec la spécialité conduite de véhicules pour l'un et bâtiments, travaux publics et VRD pour l'autre. Ces deux agents effectuent déjà les tâches, missions et responsabilités liées à ce grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et il est proposé de créer les deux postes correspondants avec effet du 1^{er} février 2008.

Il convient également de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe concernant le service de restauration de l'école de la Coustarade pour un agent non titulaire qui assure les fonctions principales de la cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Créer** deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, avec effet du 1^{er} février 2008,
- **Autoriser** et **mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles pour la nomination de ces agents,
- **Approuver** la modification du tableau des effectifs dans les conditions ci-après énoncées :

Grades	Effectifs	Date d'effet
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} Classe	- 1	01/02/2008
Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	+ 2	01/02/2008

Vote : Pour à l'unanimité

VII -FINANCES

12) Prestations pour le compte de tiers : facturation

Le Conseil Municipal prend connaissance des divers concours et mises à disposition des services communaux ou autres prestations pour le compte de tiers :

- Prestations diverses :

Madame Marie BOUTAVIN - lotissement les Lilas Costevieille - 48100 MARVEJOLS

Travaux d'abattage d'arbre du 03/01/2008

- Main d'œuvre 3 Heures..... **58,50 € TTC**

E.S.A.T. La Valette 48100 CHIRAC (Ets et Service d'Aide par le Travail)

Location de débroussaileuse du 14 au 21/01/2008

- 26 Heures à 26,10 €..... **678,60 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Vote : Pour à l'unanimité

13) Association Animations de la Ville - programmation saison 2008 : Attribution de subvention

Monsieur le Maire expose que l'Association « Animations de la Ville » a établi un programme d'animations en partenariat avec Adda Scènes Croisées et le Théâtre de la Mauvaise Tête (Théâtre de Romette, Compagnie Angéla Laurier, semaine Cubaine, rencontre départementale des Chorales.), hors activités estivales. Le coût de ces animations est de 51.300 €. L'association sollicite une subvention de la commune de 10.600 € pour concrétiser ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Attribuer** une subvention de 10.600 € à l'Association « Animations de la Ville » dans le cadre du partenariat sus évoqué,
- **Inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2008,
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires.

Vote : Pour à l'unanimité

14) Avenue des Martyrs de la Résistance Tr 3 : avenant n° 1 lot n° 2 Electrification Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 26 octobre 2006 a approuvé le programme de travaux de réfection des réseaux de l'Avenue des Martyrs de la Résistance tranche 3. Dans sa séance du 28 septembre 2007, il a décidé après avis de la commission d'appel d'offres des 4 et 7 septembre 2007 de retenir pour le lot Electrification, l'entreprise SFR - Eclairage Public. Il s'avère que c'est EDF le maître d'ouvrage de l'opération, qui choisit donc l'entreprise chargée des travaux. Il convient donc de passer un Avenant négatif avec la Société SFR qui l'accepte. Le montant de l'avenant est de 10.221,22 € HT, portant le nouveau montant du marché à 8.342,10 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 25 janvier 2008 pour examiner l'avenant, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - **Approuve** cet avenant **et mandate** Monsieur le Maire pour signer le document.

Vote : Pour à l'unanimité

15) Aides au façades : attribution de subventions

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la politique communale en faveur de la rénovation de l'habitat ancien, sont éligibles à l'aide aux façades les dossiers suivants :

N°	Nom du Propriétaire	Adresse des travaux	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention
1	ARNAL Alphonsine	7, bd de Chambrun	4.927,91 €	1.971 €
2	BATIFOL Hubert	14, bd de Jabrun	8.566,60 €	2.134 €
3	GIRAL Jean-Paul	5, rue des Pénitents	2.732,45 €	1.093 €
-	GIRAL Jean-Paul	Traverse de l'Hôpital	3.811,40 €	1.525 €
4	SIDOBRE Muriel	2, rue Jean Roujon	1.921,15 €	768 €
TOTAL			21.959,51 €	7.491 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- Donner son accord pour l'attribution de ces aides aux façades,
- Autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat en faveur des bénéficiaires de cette aide compte tenu des crédits inscrits au budget à ce titre.

Vote : Pour à l'unanimité

16) FRAIS DE DÉPLACEMENT

Monsieur le Maire indique que des agents communaux sont, dans le cadre de leurs missions et déplacements, obligés de résider dans des hôtels.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement au taux maximal de 60 € en application de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le taux maximal de remboursement des frais d'hébergement à 60 € par nuitée.

Vote : Pour à l'unanimité

17) ÉLECTIONS DES 9 ET 16/03/2008 : Désignation d'un interlocuteur

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'organisation des élections municipales et cantonales des 9 et 16 Mars 2008, à la demande de Madame la Préfète, il convient de valider les termes de la lettre cadre et de désigner comme responsables au sein de la collectivité du déroulement de toutes les opérations, appelés interlocuteurs :

- **Madame Huguette TRÉNEULE - Adjointe Déléguée,**
- **Madame Gisèle GIRAL - Responsable Administratif Service Elections.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cette décision.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que cette séance du Conseil Municipal est la dernière de la mandature, sauf imprévu ou urgence.

Il tient à remercier tous les Conseillers Municipaux pour le travail en commun réalisé et leurs participations à la vie du Conseil Municipal et pour les relations instaurées durant cette mandature. Il y a eu durant cette période 67 séances de Conseil Municipal et 1532 délibérations. Ainsi nous avons pu réaliser de nombreux dossiers et faire avancer notre Collectivité. Il remercie également le personnel municipal pour l'assiduité et l'énergie.

Il a une pensée pour les Conseillers qui pour des raisons diverses ont quitté l'Assemblée et pour ceux qui les ont remplacés et notamment pour Monsieur MATHIEU.

Il présente ses excuses aux Conseillers Municipaux qui auraient pu être blessés au cours des échanges et débats, mais rappelle que la gestion d'une collectivité n'est pas simple. Il a assuré la gestion de cette commune en tenant compte des observations formulées par chacun.

Il renouvelle ses remerciements aux Conseillers Municipaux et leur souhaite « bon vent à tous ».

Il invite ensuite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

oOo

Les délibérations du n° 01 au n° 17 ont été affichées en Mairie et Transmises en Préfecture le 29/01/2008
et visées en Préfecture le 30/01/2008